

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 OCTOBRE 2017

Membres en exercice : **15**
Présents : **11**
Votants : **15**
Pour : **15**
Contre : **0**
Abstention : **0**

DCM N° 51/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201751PHOTOVO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2017

Publication : 30/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-SEPT**

le **25 octobre** à **18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 19 octobre 2017

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René**, **ROBERT Frédéric**, **DELMAERE Christian**, **LERDA Serge**, **ALBERT Patrice**, **ALBERT JUESTZ Françoise**, **FAURE Michel**, **LATIL Yves**, **WALCZAK Franck**, **VILLETTE Christelle** et **BERTOUCHE Christel**.

4 Absent(s) excusé(s) : **TURCAN Nicole**, **MACCARIO Fabrice**, **WALLON Muriel**, et **WEBER Hélène**.

Pouvoir(s) 4 : **TURCAN Nicole** pouvoir à **DELMAERE Christian**, **MACCARIO Fabrice** à **LERDA Serge**, **WALLON Muriel** à **AVINENS René** et **WEBER Hélène** à **ROBERT Frédéric**.

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

**OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LA COMMUNE
SIGNATURE DE LA PROMESSE DE BAIL**

---- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie deux sociétés ayant un projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur le territoire communal, sur des parcelles au lieu-dit « Malaga » et notamment celles propriété de la Commune d'AUBIGNOSC

SECTIO N	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT
A	135	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	136	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	137	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
A	394	MALAGA	AUBIGNOSC	Alpes de Haute Provence
Voies communales, chemins ruraux				

----- Elles ont toutes deux proposé un projet de promesse de bail où sont listées les conditions essentielles de cette opération.

----- Un comparatif a été établi afin de se déterminer sur le choix de la société.

----- La Société ALOE ENERGY, domiciliée 31 rue François 1^{er}, 75008 Paris, ayant pour activité le développement, la construction et l'exploitation d'électricité par utilisation des énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque présente les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE**

- De donner un avis favorable au développement d'un tel projet.
- De mettre en œuvre la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec ce projet.
- D'Accorder à la Société ALOE ENERGY le droit d'étudier la faisabilité d'une centrale solaire au sol sur la commune, et l'autorise à effectuer toutes démarches ainsi qu'à déposer toutes autorisations nécessaires au bon développement du projet.
- D'Autoriser Monsieur le Maire, à signer une Promesse de Bail emphytéotique avec la société ALOE ENERGY et de tout autre document nécessaire à la bonne marche du projet (conventions de mise à disposition, autorisations de dépôts de permis de construire et toutes autres demandes d'autorisations administratives).
- D'Autoriser la Société ALOE ENERGY à déposer auprès de l'autorité administrative les demandes et déclarations nécessaires à la réalisation du projet (Défrichement, Permis de Construire, Environnement, Energie, Industrie Etc.) et à faire procéder aux études de raccordement au réseau électrique.
- D'Autoriser la Société ALOE ENERGY à réaliser l'ensemble des études, des travaux et des aménagements nécessités par la construction de la centrale solaire de production d'électricité.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus .

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

René AVINENS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20171025-DE201751PHOTOVO-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2017

Publication : 30/10/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

